

Différence entre l'école française et l'école italienne

Durée de Formation : L'Examen de l'État, ex-Maturité (= Le Baccalauréat) s'obtient après 13 années de formation (contre 12 en France).

Offre formative : En Italie, chaque lycée comporte sa spécialité dominante, par exemple : Lycée de science, lycée de Art, Lycée de grammaire, etc.. contrairement en France où chaque lycée propose autant les filières scientifiques, littéraires qu'artistiques. Ainsi, en Italie, certains élèves sont amenés à effectuer parfois plusieurs kilomètres de leur domicile à leur établissement.

Rythmes scolaires: Les élèves italiens bénéficient de toutes leurs après-midi pour leurs activités extra-scolaires ou bien pour les sorties culturelles proposées par l'école. Vous pensez qu'ils sont privilégiés.... mais au prix de lourds sacrifices selon moi... En effet, leur journée scolaire s'étale de 8H jusqu'à 14H30, enchaînant ainsi 7 cours sans aucune pause (seulement deux intervalles de 10 minutes). Et on leur demande d'être attentifs et concentrés!

Nos jeunes français, quant à eux, ont un après-midi de libre (le mercredi), passant toute leur journée à l'école, de 8H à 16H30. Mais le rythme est plus adapté à la concentration. Des pauses appelées « récréations » de 15 minutes (voire 20 min) toutes les deux heures, une pause déjeuner d'une durée d'1H30 pour prendre le temps de se défouler et reprendre des forces pour les cours de l'après-midi qui sont toujours difficiles (autant pour les élèves que pour les profs) surtout ceux du vendredi...

Vacances scolaires : Globalement, français et italiens ont presque le même nombre de vacances, environ quatre mois.

Le système français reste sans aucun doute le plus souple et adapté aux élèves. Durant l'année, toutes les sept semaines, nos chers bambins (mais aussi les profs!) peuvent se reposer de tant de torture scolaire... et cela pendant 10/15 jours... (Vacances de la Toussaint, de Noël, d'Hiver, de Pâques). En revanche, les jeunes italiens doivent se concentrer jusqu'à Noël et Pâques. Ils ont donc peu de vacances durant l'année (30 jours contre 55 jours en France) mais de très longues vacances estivales (3 mois!), le temps selon moi d'oublier l'année précédente...

L'organisation scolaire :

Bulletins de vote, Conseil de classe, Collège, Conseil de l'Agnece tant de termes si compréhensibles mais dont la signification est différente de l'école française! Voyez par vous-même:

- Le Collège = Réunion de tous les professeurs sous la direction du chef d'établissement. Il Collegio se réunit lors de la pré-rentrée mais aussi durant l'année scolaire.
- Le conseil de classe = Réunion des professeurs de la classe pour évoquer les projets, le travail, les difficultés de certains élèves etc...
- Les Bulletins de vote = Conseils de classe mais sans les délégués élèves ni parents. Un moment pour les professeurs de transmettre les notes.

La laïcité :

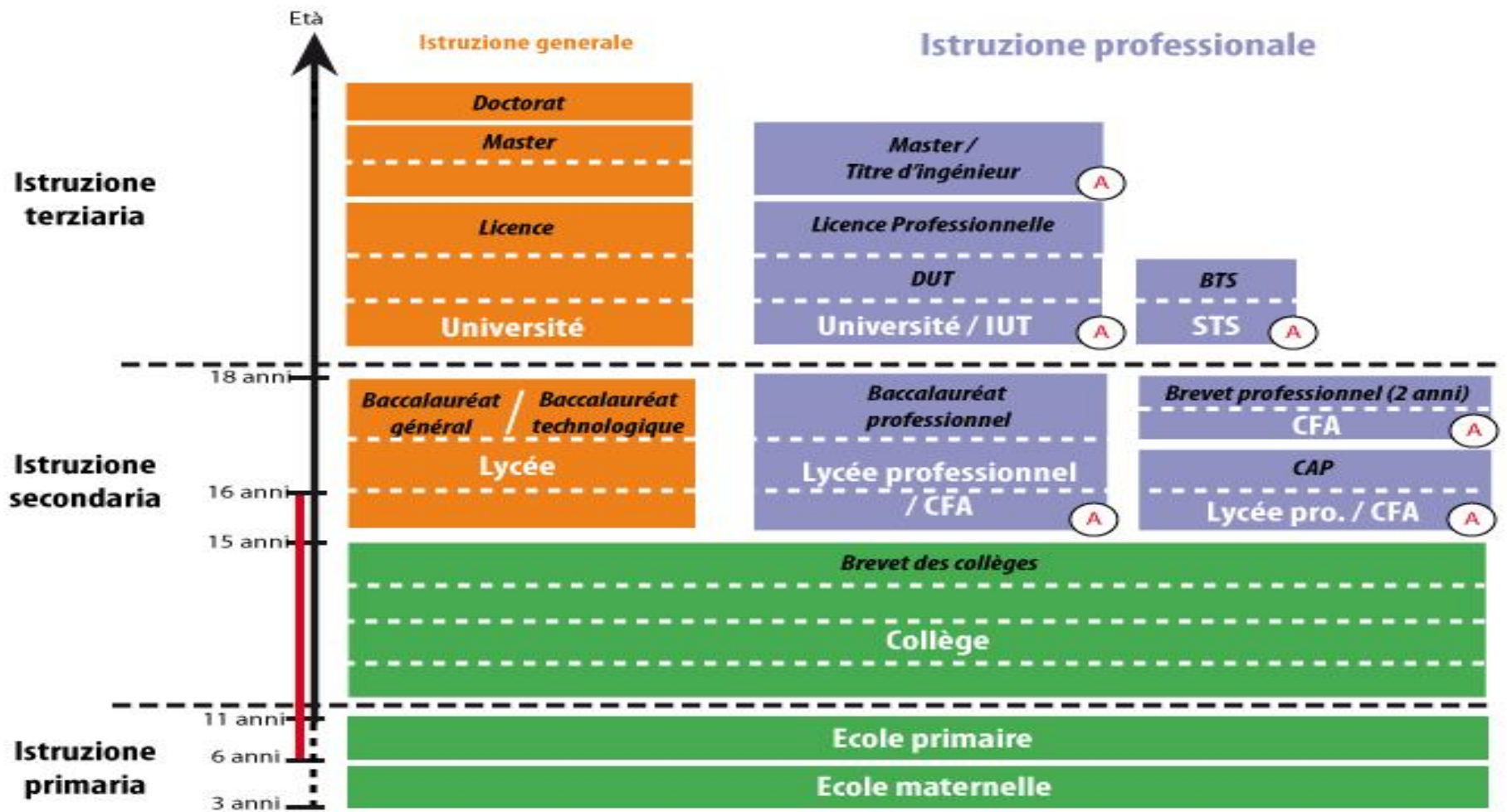
L'école française défend ses valeurs de laïcité. Ce n'est pas sans grande peine qu'elle parvienne à les défendre. Ainsi, l'école permet à ce que tout jeune puisse étudier dans un environnement neutre sans être exposé, influencé à une religion. Par conséquent, tout signe de religion doit être non visible.

En Italie, cet état démocratique, laïque comme la France, dispense des cours de religion catholique dans les établissements scolaires (cela est même inscrit dans leur programme, il s'agit cependant d'un cours facultatif) et toute représentation d'appartenance à une religion est autorisée au sein de l'école. Ainsi, on peut voir très naturellement des croix, des voiles etc...

Le collège français

- À 11 ans, les enfants rentrent au collège (qui est formellement connu sous le nom de collège d'enseignement secondaire, ou CES).
- Les années scolaires sont organisées sur une base trimestrielle (période trois mois), les élèves étant évalués par le conseil des professeurs à la fin de chaque trimestre. Cette évaluation est particulièrement important puisque elle détermine quelles futures études l'élève pourra faire et quel type de baccalauréat il pourra choisir. Les associations des parents/délégués des parents jouent également un rôle important dans la détermination des futures études des étudiants.
- Quelques collèges offrent des internats, bien que ce n'est plus aussi commun que ça l'était; les arrangements sont similaires à ceux des internats dans les lycées.
- Les quatre années d'études au collège sont numérotés de la 6ème à la 3ème et sont divisés en deux cycles de deux ans.
- **Cycle d'Observation** : Les deux premières années de collège (sixième et cinquième) sont appelé cycle d'observation, et les étudiants y suivent un programme commun. Il y a en général 24 heures de cours par semaine, qui incluent du français, des mathématiques, une langue étrangère, de l'histoire, de la géographie, de l'économie, de l'éducation civique, des la physique chimie, de la biologie et de la géologie, de la technologie, de l'art plastique et de éducation physique et sportive (EPS). Trois heures de soutiens sont également mises en place dans des matières choisies par le collège (souvent du français, des mathématique ou la langue étrangère) et dépendent des besoins individuels des étudiants. À la fin de la cinquième, les étudiants passent dans le cycle d'orientation.
- **Cycle d'Orientation**: Les deux dernières années de collège (quatrième et troisième) sont appelées le cycle d'orientation car les élèves peuvent choisir certaines matières et peuvent ainsi décider quelle sera la future orientation de leurs études. Les étudiants suivent un tronc commun d'environ 25 heures de cours, qui sont obligatoires et qui reprennent les mêmes matières que dans le cycle d'observation. En plus de ces matières, les étudiants doivent choisir une seconde langue (option obligatoire) et peuvent choisir des options facultatives comme une langue régionale ou une langue morte (le latin ou le grec).
- La quatrième et la troisième technologique offrent un enseignement plus pratique aux étudiants, qui correspond à une façon moins académique d'apprendre.
- À la fin de la dernière année de collège, les étudiants passent un examen écrit appelé brevet des collèges en français, mathématiques et en histoire géographie. Le brevet est l'examen d'entrée au lycée, bien qu'un échec au brevet n'empêche pas les étudiants de continuer leurs études.

Il sistema francese



Legenda

▬ Scuola dell'obbligo

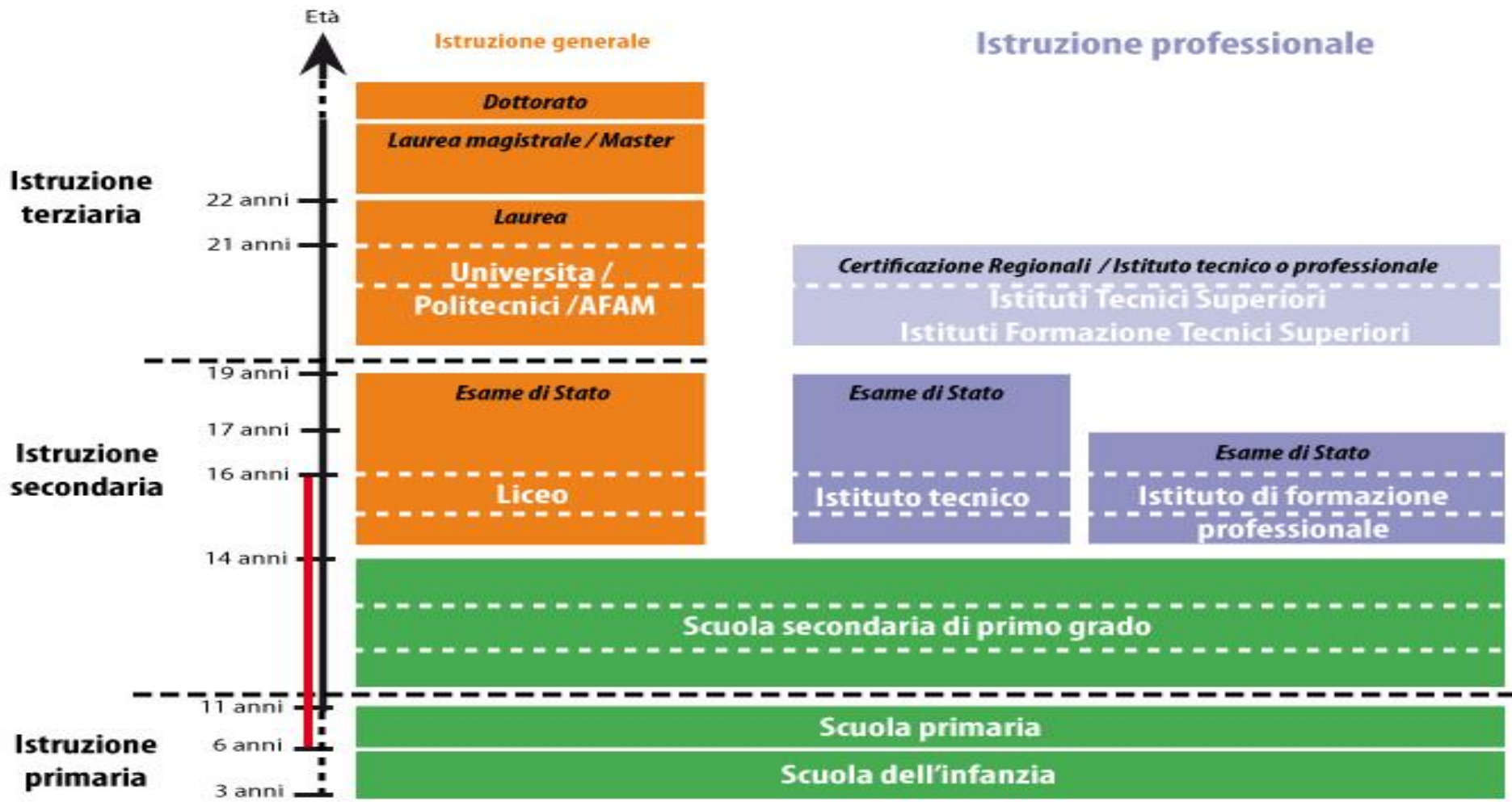
ⓐ Formazione in alternanza

■ Istruzione di base

■ Istruzione generale

■ Istruzione professionale

Il sistema italiano



Legenda

- | Scuola dell'obbligo
- A Formazione in alternanza
- Istruzione di base
- Istruzione generale
- Istruzione professionale
- Istruzione professionale post-secondaria non terziaria